

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Projet d'autoconsommation collective du patrimoine communal - centrale Photovoltaïque et chaufferie Biomasse Centre Culturel  
Demande de subvention fonds de concours transition énergétique et bas carbone de la Métropole Européenne de Lille**

**Date de convocation :  
Le 28 mars 2025**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE  
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR  
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT  
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Vu la délibération du 2022-06-28 / 09 du 28 Juin 2022 portant demande de subvention auprès de la MEL au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone Considérant l'actualisation du programme de construction du Centre Culturel.

M. le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'une unité de production photovoltaïque sur les toitures de la future Maison des Arts Vivants, rue Chanzy. Le

principe de l'autoconsommation collective est de produire de l'électricité sur un bâtiment, et de répartir la production sur plusieurs bâtiments appelés « autoconsommateurs ».

A l'issue de l'étude initiée avec l'appui du Conseiller en Energie Partagé de la commune sur la base des données de consommation de l'ensemble des bâtiments communaux implantés sur le territoire dans un cercle de diamètre de 2 Km et des surfaces de toiture exploitables prévues dans le projet de construction de la Maison des Arts Vivants, le potentiel en autoconsommation collective du patrimoine communal répond aux critères attendus.

En effet, l'équilibre économique prévisionnel présente un retour sur investissement de moins de 10 L'ensemble des bâtiments communaux en cœur de bourg pourraient donc être réunis dans une seule opération d'autoconsommation collective. Cette opération significative pour la transition énergétique du patrimoine communal, pourrait ainsi permettre d'abaisser les consommations d'électricité communale sur les sites inclus dans l'opération.

La première centrale reliée à cette opération serait installée sur la maison des Arts Vivants avec une puissance de 36 kWc (soit environ 190 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques).

En outre, la commune a également la possibilité de retenir l'option d'une chaudière biomasse pour le centre culturel qui permettra d'en décarboner l'énergie de chauffage et de diversifier nos sources d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments communaux.

Par délibération en date du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille a créé un fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide maximum de 40% des dépenses éligibles.

L'installation de panneaux photovoltaïques et la création d'une chaufferie Biomasse par la commune sur son patrimoine fait partie des dépenses éligibles. La ville souhaite donc déposer un dossier de demande de subvention au titre de ce dispositif.

Les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus au budget de l'exercice 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours au titre de la transition énergétique et bas carbone auprès de la Métropole Européenne de Lille ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés, conventions et tout autre document lié aux subventions à venir.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 03 AVR. 2025  
Date de réception en Préfecture du Nord :  
Date de publication : 03 AVR. 2025